

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES
CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE INVITATION
DE NATATION 2018-2019

Article 1	Identification des catégories	2
Article 2	Délégation	2
Article 3	Modification aux épreuves	2
Article 4	Formule de compétition	2
Article 5	Types d'épreuves	3
Article 6	Système de pointage	3
Article 7	Récompenses.....	3
Article 8	Forfaits	3
Article 9	Plateau	4
Article 10	Casque de bain	4
Article 11	Règlements officiels employés	4
Annexe -	Formulaire de modification aux épreuves	5

Légende : ** Nouvel article
* Modification de l'article

(Juin 2018)

NATATION 2018-2019

Article 1 **Identification des catégories**

*1.1

Catégories:	Âge pour la saison 2018 – 2019
--------------------	---------------------------------------

Sec. 1 – 2	Benjamin	Du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2006
Sec. 3 – 4	Cadet	Du 1^{er} octobre 2002 au 30 septembre 2004
Sec. 5	Juvenile	Du 1^{er} juillet 2000 au 30 septembre 2002

*1.2 Le surclassement est autorisé en conformité avec la réglementation de la Fédération de natation du Québec.

 Pour la composition des relais, les règlements de la Fédération de natation du Québec sont en vigueur.

Article 2 **Délégation**

2.1 * La délégation officielle est composée de 54 élèves-athlètes dont la répartition ne devra pas excéder 29 élèves-athlètes de même sexe.

2.2 Lors du championnat, chaque nageur peut participer à un maximum de trois (3) épreuves et de deux (2) relais ou de quatre (4) épreuves individuelles.

2.3 * Une instance régionale du RSEQ peut inscrire une (1) équipe de relais par catégorie. La composition officielle devra être remise aux officiels avant la fin de la session des préliminaires.

Article 3 **Modification aux épreuves**

 Un maximum de cinq (5) modifications aux épreuves (pas de nouvelles inscriptions) peut être effectué. Le formulaire de modification (voir annexe) doit être remis au coordonnateur de l'événement avant le début de la première période d'échauffement.

Article 4 **Formule de compétition**

4.1 PRÉLIMINAIRES : Catégorie et sexe confondus, les vagues sont établies selon les temps d'inscription.

 FINALES : les épreuves se nagent par catégorie/sexe.

 Les épreuves de relais se nagent finales par le temps.

4.2 Il y aura des préliminaires dans les épreuves où plus de six (6) nageurs sont inscrits.

4.3 Les nageurs ayant réalisé l'un des six (6) meilleurs temps par épreuve/catégorie/sexe accèdent à la finale.

En cas de forfait d'un des finalistes, le 7^e nageur devient le substitut pouvant prendre part à la finale. Le substitut doit être prêt à prendre le départ.

Article 5 **Types d'épreuves**

*

JOUR 1 - SAMEDI	JOUR 2 - DIMANCHE
Épreuves ▼	Épreuves ▼
200m libre	200m QNI
100m dos	50m brasse
50m papillon	100m papillon
100m brasse	50m dos
100m QNI	100m libre
50m libre	Relais 4x50 libre
Relais 4x50 QN	
Remises protocolaires des épreuves du jour 1	Remises protocolaires des épreuves du jour 2

Article 6 **Système de pointage**

6.1 Les points suivants sont accordés au classement par équipe/instance régionale.

Rang	1	2	3	4	5	6
Pts / épreuve individuelle	7	5	4	3	2	1
Pts / Épreuve relais	14	10	8	6	4	2

Article 7 **Récompenses**

7.1 Des fanions sont remis à tous les membres de la délégation qui ont cumulé le plus de points dans chaque catégorie/sexe.

7.2 **Épreuves individuelles et relais**
Des médailles OR - ARGENT - BRONZE sont remises aux trois (3) premiers de la finale de chaque épreuve/catégorie/sexe ainsi qu'aux trois (3) premières équipes de relais.

Les remises de médailles se feront en fin de journée le samedi et en fin de journée le dimanche.

Article 8 **Forfaits**

8.1 **Forfaits non déclarés par délégation**

- Préliminaire = aucune pénalité
- Finale = -5 pts au classement de la catégorie.

8.2 Tous les forfaits doivent être complétés au moins 1 h 30 avant le début des finales.

Article 9 **Plateau**

9.1 La compétition doit se dérouler dans une piscine avec six (6) couloirs.

Article 10 **Casque de bain**

Tous les nageurs prenant part au championnat doivent porter un casque de bain aux couleurs de leur instance régionale. Tout élève-athlète ne se conformant pas à ce règlement sera disqualifié.

Article 11 **Règlements officiels employés**

11.1 Les règlements officiels de la Fédération de natation du Québec (FNQ) sont appliqués.

11.2 Les règlements spécifiques du RSEQ ont préséance sur les règlements officiels.

11.3 Les règlements du secteur scolaire du RSEQ doivent être respectés.

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE REMIS AU COORDONNATEUR DU CHAMPIONNAT AVANT LE DÉBUT E LA PREMIÈRE PÉRIODE D'ÉCHAUFFEMENT.

MAXIMUM DE CINQ (5) MODIFICATIONS AUX ÉPREUVES (PAS DE NOUVELLES INSCRIPTIONS)

EXEMPLE :

CAT	SEXE	ATHLÈTE	ÉPREUVE À ENLEVER	ÉPREUVE À AJOUTER
JUV	M	Jean Tremblay	100m Dos	50m Libre

ÉCOLE :
RÉGION :

MODIFICATION 1

CAT	SEXE	ATHLÈTE	ÉPREUVE À ENLEVER	ÉPREUVE À AJOUTER
			Série :	Série :
			Couloir :	Couloir :

MODIFICATION 2

CAT	SEXE	ATHLÈTE	ÉPREUVE À ENLEVER	ÉPREUVE À AJOUTER
			Série :	Série :
			Couloir :	Couloir :

MODIFICATION 3

CAT	SEXE	ATHLÈTE	ÉPREUVE À ENLEVER	ÉPREUVE À AJOUTER
			Série :	Série :
			Couloir :	Couloir :

MODIFICATION 4

CAT	SEXE	ATHLÈTE	ÉPREUVE À ENLEVER	ÉPREUVE À AJOUTER
			Série :	Série :
			Couloir :	Couloir :

MODIFICATION 5

CAT	SEXE	ATHLÈTE	ÉPREUVE À ENLEVER	ÉPREUVE À AJOUTER
			Série :	Série :
			Couloir :	Couloir :